

11 July 2017

Original: French

**Eleventh United Nations Conference on the
Standardization of Geographical Names**

New York, 8-17 August 2017

Item 14 of the provisional agenda*

Writing systems and pronunciation

Problématique du Système de Romanisation Arabe

Submitted by Task Team for Africa**

* E/CONF.105/1

** Prepared by Brahim Atoui, Coordinator, Task Team for Africa

PROBLEMATIQUE DU SYSTEME DE ROMANISATION ARABE

Résumé :

Le système de romanisation arabe est l'un des plus anciens systèmes adopté par le GENUNG ; Néanmoins celui-ci, adopté en 1972, demeure à ce jour, très peu utilisé et mis en application par les pays arabes eux même !

Ce papier analyse les causes de cet échec dans l'application de ce système par les pays arabes tout en faisant le diagnostic des différentes actions entreprises à ce jour, aussi bien au niveau international qu'au niveau des pays arabes et préconise certaines solutions à même de remédier à cette situation.

En date du 31 aout 1971, **la Ligue Arabe** adopta à Beyrouth, en présence de la quasi-totalité des pays arabes souverains de l'époque, (16 pays), un système de romanisation des caractères arabes aux caractères latins.

Ce système fut adopté par la deuxième Conférence du Groupe des Experts des Nations Unies pour les noms géographique qui s'est tenue à Londres en 1972 avec de profondes **modifications en présence uniquement de deux pays arabes et sans la consultation ni de la Ligue arabe ni d'aucun autres pays arabes.**

Les modifications apportées au système adopté par la Ligue Arabe en 1971 consistaient principalement au remplacement du **trait** par la **cédille** sur certaines lettres, au nombre de 6 exactement

Lors de la Cinquième Session du GENUNG, soit une année après, il a été décidé de lui joindre un addendum dans lequel une variante dite 'B' du système amendé de Beyrouth, basée sur la phonétique francophone censée être réservée spécialement pour les pays arabes Maghrébins, fut ajoutée en l'absence non seulement de ces pays concernés par cet Addendum (Mauritanie, Maroc, Algérie et Tunisie) mais avec la présence uniquement de deux pays arabes: l'Arabie Saoudite et la Libye pays non concernés par cet Addendum !!!

Ce système 'dit de Beyrouth' ne fut en réalité mis en pratique depuis, que par un nombre **très infime** de pays arabes (cf : Résolution n° I/12, portant latinisation des noms géographiques arabes)

Depuis son adoption, la question de son application et des difficultés rencontrées n'ont cessé d'être soulevées durant les travaux aussi bien des Sessions que des Conférences du GENUNG.

Des résolutions et recommandations ont été adoptées dans ce sens par plusieurs Conférences :

En effet, dès la troisième Conférence (Athènes ,1977) le GENUNG par la résolution III/9 relève déjà, les difficultés liées à l'application de ce système et recommande aux pays arabes, devant '*les difficultés d'ordre techniques et pratiques rencontrées dans l'application du système de Beyrouth modifié de se réunir afin de parvenir à une solution*'.

Une résolution invitant '*la Ligue Arabe à poursuivre ses efforts en vue de l'organisation d'une Conférence consacrée à l'examen des difficultés rencontrées quant à l'application du système de translittération dit de Beyrouth amendé en 1972 et de présenter dans les meilleurs délais une solution au Groupe d'Experts des Nations Unies sur les noms géographiques.*', fût adoptées également , lors de la Septième Conférence (New York, 1997).

Cette question fut de nouveau soulevée et discutée lors de la 20 Session (New York, 2000); Les pays arabes ont voulu cette fois-ci, non pas soulever la question de l'application de ce système, mais introduire de nouveaux changements au système en vigueur. (!) Il leur fut répondu que toute suggestion de changement, doit se faire par écrit et devrait s'officialiser par une résolution de la Conférence. (cf. Rapport de la Session)

Lors de la Huitième Conférence (Berlin, 2002), les pays arabes présents et sur initiative jordanienne, sans consultation de la Ligue Arabe, absente, ont tenté d'introduire une nouvelle demande d'amendement du système dit de Beyrouth. Celle-ci comporte notamment, le remplacement de la cédille par des traits au-dessous de certaines lettres spécifiques et le remplacement de la lettre 'Zad' par 'Dad'.

En vérité, cette proposition, à l'exception de la lettre Dad, n'est qu'un retour purement et simplement, au système initial adopté par la Ligue Arabe en 1971 et modifié par le GENUNG en 1972 !!!

Aucun progrès officiel notable n'est à signaler depuis, si ce n'est que les pays arabes sur **initiative louable de certains établissements spécialisés en cartographie** ont organisé plusieurs rencontres scientifiques et techniques sur la problématique de la gestion des noms géographiques en générale et du système de romanisation en particulier.

Au cours de la troisième rencontre tenue à Beyrouth en 2007, les participants se sont mis d'accord pour un nouveau système, dénommé 'Standart Arabic for Transliteration of Geographical Names, 2007', **auquel d'autres lettres ont été ajoutées ;**

Ils se sont mis d'accord aussi pour réaffirmer la démarche à suivre pour son adoption arrêtée lors de la deuxième conférence tenue à Tripoli (Libye) en 2015: celle-ci consistait à ce que ce système **soit soumis en premier, à la Ligue Arabe pour sa transmission par les voies diplomatiques à tous les Etats membres pour avis et suggestions et à l'issue organiser une Conférence officielle, sous son égide, pour son adoption définitive.** (Cf. Rapports N° 2, Tripoli 2005, rapport N° 3, Beyrouth, 2007)

Cette démarche a été confirmée par les autres rencontres tenues après cette date notamment celles de 2008 et de 2010.

Et ce n'est qu'après cette étape, qu'il sera présenté à l'UNGEGN, avec un projet de résolution, pour son adoption.

A ce jour cette démarche, n'a pas été réalisée.

Cette démarche a été préconisée en total respect des principes fondamentaux du GENUNG qui stipulent clairement que pour qu'un système soit viable :

- Il faudrait qu'il ait un **consensus** pour son utilisation par les pays partageant cette même langue, (Cf Terms of reference du WG Romanisation system),
- De la nécessité de stabilisation au maximum des systèmes de romanisation (Résolution N° IV/15)
- **les nouveaux systèmes de romanisation ne soient envisageables pour une utilisation internationale qu'à condition que les pays qui les préconisent appliquent ces systèmes dans leur production cartographique.(Cf. Résolution N° IV/15)**
- de **l'unicité** du système de romanisation (Cf. résolution I/9)

Il est à noter que depuis déjà plusieurs années avant 2017, uniquement un seul pays, en l'occurrence la Jordanie, appliquait ce **nouveau/ancien** système. (Voir à ce sujet, le WP N° 86 de la 18 Session, Genève, 1996)

La dernière rencontre s'est tenue récemment à Ryad (Arabie Saoudite) en juin, 2017 avec une participation des plus hétérogène ; à l'issue des travaux, une recommandation appuyant le système de romanisation dit de 2017, a été adoptée à la quasi- unanimité des participants et un projet de résolution a été également rédigé pour y être soumis à cette 11ème Conférence ; Cette rencontre recommande également que les écritures de tous les noms des pays de langue arabe se fasse sur la base de l'arabe littéraire ' al-'arabiyyah al-f'shah'.

Cette recommandation est non seulement en totale contradiction avec les recommandations et principes du GENUNG cités ci haut mais aussi avec celles relatives à la sauvegarde des toponymes issus des langues minoritaires : dans le monde arabe, il existe de nombreuses autres langues qui ne sont même pas apparentées à la langue arabe et va l'encontre des dispositions de la recommandation n° VIII/1 portant 'Promotion des noms géographiques utilisés par les groupes minoritaires et les autochtones' où le GENUNG ' *Constate que de nombreux organismes dans le monde s'emploient activement à préserver et redynamiser la culture des minorités et des groupes autochtones par le biais d'actions consistant à enregistrer, reconnaître et promouvoir les toponymes de ces groupes*' mais aussi avec la résolution n°VII/5 portant Normalisation nationale sur la base des usages locaux ou il est recommandé : '*Que la normalisation nationale s'inspire, chaque fois que c'est possible, de l'usage local actuel des formes toponymiques...*' ,

Dans le cas où ces recommandations de la Division arabe, viendraient à être appliquées, c'est-à-dire écrire ces toponymes en arabe littéraire (Fushah), le sens de ceux-ci, serait sérieusement altéré si ce n'est pas sa disparition pure et simple !

Il est à signaler que toutes ces rencontres arabes, n'ont enregistré la présence d'aucun linguiste!

Nous pensons que ces rencontres ne sont pas qualifiées pour se prononcer et décider en lieu et place des Etats, par contre elles sont tout à fait, en droit de faire des recommandations et suggestions aux autorités compétentes.

Problèmes objectifs rencontrés pour l'adoption d'un système unique de romanisation

Pourquoi, il y a difficulté pour l'adoption de d'un système de romanisation arabe ?

Ceci peut s'expliquer en partie, par les facteurs objectifs suivants :

-Premièrement il faut noter de prime abord, que le système de romanisation arabe est en partage par 22 (21 !) Etats et même par 28 pays, (La résolution du GENUNG parle de 'pays de langue arabe' mais pas de 'pays arabes' !) et par conséquent, **avec la démarche poursuivie jusqu'à ce jours**, il est extrêmement difficile de les réunir tous, pour pouvoir en discuter et en sortir avec une décision commune.

- La prise en charge des problèmes liés aux noms géographiques n'a pas la même importance et diffère d'un pays à un autre.

-La quasi-totalité des pays arabes ne dispose pas de structures en charge de la normalisation des noms géographiques.

- l'existence de plusieurs langues locales parfois officielles à côté de l'Arabe, est un élément favorisant cette hésitation pour l'adoption de ce système. Ces langues disposent de sons qu'aucun caractère arabe ne reflète d'une façon fidèle tel le son **GA** ou **VA**.

Enfin, la sensibilité politique liée aux problèmes des langues et la non maîtrise, de ce facteur, est un élément favorisant cette situation.

Les participants aux rencontres informelles citées ci haut et afin de prendre en considération ces points, ont préconisé que chaque pays arabe en proie à des spécificités langagières particulières, pourrait

ajouter à sa convenance, des lettres supplémentaires pour retranscrire les sons qui ne sont pas pris en compte par ce nouveau système.

Dans ce cas ne risque-t-on pas d'avoir 22 systèmes (ou plus), sachant que dans la quasi-totalité des pays arabes, il existe plusieurs langues dites minoritaires en usage. Par exemple, dans les pays du Maghreb il existe plusieurs langues dites Berbères également en Somalie, au Soudan, Oman, nous enregistrons plusieurs langues qui ne sont même pas apparentées à l'Arabe etc.

Et enfin par le **volontarisme** de certains délégués arabes qui dans la précipitation, veulent coute que coute que ce système soit adopté par les instances internationales alors que le paradoxe est que même dans leurs pays respectifs il ne l'est pas ! En contradiction aussi, totale avec les principes du GENUNG comme relevé dans la résolution IV/15, adoptée par la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui ***'recommande que de nouveaux systèmes de romanisation ne soient envisagés qu'à condition que les pays qui les préconisent appliquent ces systèmes dans leur production cartographique nationale'***

Parmi les arguments avancés et que la mise en application du système de romanisation des caractères arabes aux caractères latins, a trop duré et que la communauté internationale nous urge pour s'y prononcer.

Je dois préciser que la communauté internationale conformément aux *principes du GENUNG qui stipulent, ' que les États s'abstiennent de modifier les systèmes déjà adoptés pour utilisation internationale' et 'de la nécessité de stabiliser au maximum les systèmes de romanisation' (IV/15), utilise généralement le système de 1972 sans trop de difficultés mais c'est les pays arabes eux-mêmes, qui dès son adoption lors de la deuxième conférence du GENUNG, l'ont immédiatement, remis en cause !*

Il faut signaler également, que d'autres langues de pays participant activement aux activités de notre Groupe, à ce jour n'ont pas encore de système de romanisation adopté par le GENUNG à l'instar du Coréen, du Japonais, par justement entre autres, manque de consensus au sein de ces pays respectifs sans pour autant que ces pays se précipitent pour en adopter un pour le simple plaisir d'en adopter un !

Conclusion :

Le système de romanisation proposé par la rencontre informelle de 2007 et précisé par la suite, devrait être soumis à la Ligue Arabe, conformément aux recommandations y afférentes, pour qu'elle le soumette à son tour, d'une façon officielle à tous les Etats membres pour un examen approfondi par des experts issus de différentes disciplines intéressées et pouvant avoir comme champs d'intérêt la toponymie et permettre ainsi, une large diffusion aboutissant à un consensus pour une application apaisée, sereine et pérenne qui ne risque pas d'être remise en cause dès le lendemain de son adoption !

Ce n'est qu'à l'issue de cette étape, qu'une Conférence officielle sous l'égide de la Ligue arabe à travers ses structures spécialisées notamment l'Alesco, devra se prononcer à juste titre, sur ce Système.

Le Bureau de l'ALECSO à Alger/Algérie, contacté, est disposé à étudier favorablement l'organisation d'une rencontre sous ses auspices et par conséquent de la Ligue arabe à Alger (non pas avec la présence d'un représentant de cette dernière) pour traiter de cette problématique et en sortir avec une démarche et des décisions engageant les gouvernements des pays participants.

Cette démarche est en adéquation totale non seulement avec les dispositions des résolutions des rencontres arabes tenues jusqu'ici mais aussi, elle l'est également avec la résolution n° VII/4 du GENUNG

Il est à rappeler qu'une séance de travail, regroupant la Présidente et le Vice-Président du GENUNG, s'est tenue avec Monsieur le Directeur général de l'Alesco à Tunis en 2007, au sujet de la concrétisation

des dispositions de la résolution VII/4 du GENUNG portant révision du système de romanisation arabe.

.